

COMMUNE
DE
HEILIGENSTEIN

67140 HEILIGENSTEIN

☎ : 03 88 08 90 90

Fax : 03 88 08 46 17

E-Mail : mairie@heiligenstein.fr



Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal
du 18 Mars 2013

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjoints : Jean-Jacques JABLKOWSKI, Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Thierry FREY
- M^{me} Martine NUSS qui a donné procuration à M. Albert ALLMENDINGER

1 – Procès-verbal de la séance du 11 février 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance ;

2 – Décisions prises par le Maire

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

• **N°3 du 12/03/2013**

- **ACCEPTE** le chèque d'un montant de 794,26 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA en règlement du sinistre du 19/09/2012 "Préjudice matériel" - Lampadaire endommagé 17, Rue Simonsbrunne
- **Et D'IMPUTER** cette somme au compte 7718 – Indemnisation d'assurance –

• **N°4 du 12/03/2013**

Après avoir contacté plusieurs Cabinets,

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la rue des Châteaux au Cabinet TOPOS qui s'avère être le mieux-disant, pour un forfait de rémunération de 13 500,00 € H.T. pour la mission de base (étude, conception de l'aménagement et suivi des travaux) + EXE – Et un forfait de 1 125,00 € H.T. pour la mission complémentaire (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier)
- **Et D'IMPUTER** la dépense au compte 2151 – Opération 125 – Voirie

3 – Budgets Primitifs

A – Budget général

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2013 établi par M. le Maire et la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2013 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	949 702,05 €
Recettes de fonctionnement	949 702,05 €
Dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	626 192,62 €
Recettes d'investissement	626 192,62 €

Adopté à l'unanimité

B – Budget C.C.A.S. (pour information)

M. le Maire, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif 2013 établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	6 111,69 €
Recettes de fonctionnement	6 111,69 €

4 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013
Et après avoir adopté le budget primitif 2013

Le Conseil Municipal
délibère et

DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes municipales.

ADOpte les taux tels que présentés sur l'état de notification 2013 par la Direction des Services Fiscaux, à savoir :

Taxe d'habitation	19,16 %
Taxe sur le foncier bâti	14,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	47,37 %
CFE	15,19 %

Adopté à l'unanimité

5 – Construction d'une chaufferie et d'un local poubelle annexés à l'école élémentaire 43, Rue Principale

M. le Maire informe les conseillers que la construction de la chaufferie et du local poubelle devant être annexés à l'école élémentaire (parcelle n°190) côté Est, est envisagée sur la parcelle n° 61 appartenant également à la Commune et sur laquelle est bâti le presbytère.

Ceci pose le problème de distraire l'emprise de cette construction de la parcelle n°61 pour l'adjoindre à la parcelle n°190.

Après discussion

Le Conseil délibère
Et décide

DE DISTRAIRE de la parcelle mère n° 61, l'emprise de la construction de la chaufferie et du local poubelle envisagés, pour l'adjoindre à la parcelle n°190

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

6 – Création d'un poste non permanent à temps non complet

VU la charge de travail importante entraînant un retard dans l'exécution des tâches, dans le service administratif,

VU qu'il pourrait y être remédié temporairement, étant donné que la Commune a la possibilité de recourir à un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

ENTENDU les explications de M. le Maire sur le fonctionnement de ces contrats et sur la prise en charge par le Conseil Général,

Le Conseil Municipal
Délibère et

► **DECIDE** de créer, avec effet au 1^{er} Avril 2013, un poste non permanent à temps non complet au sein du service administratif pour une période de six mois renouvelable. La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^e, rémunérée sur la base du SMIC Horaire.

DEMANDE que le tableau des effectifs de la Commune de Heiligenstein soit modifié en conséquence

Adopté à l'unanimité

7 – Alignement lieu-dit FEYEL

Le Conseil Municipal

VU le procès-verbal d'arpentage du 12 Mars 2009 établi par M. ANDRES, géomètre, relatif à l'alignement lieu-dit FEYEL concernant le propriétaire dénommé ci-après :

Le Conseil Municipal
après avoir délibéré
DECIDE

DE PROCEDER à l'alignement lieu-dit FEYEL - section 6 :

avec cession gratuite à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

pour Monsieur Benoît Christophe WALCKER, la parcelle n° 312/197 de 0,03 are et la parcelle 314/198 de 0,04 are

DE DEMANDER l'inscription de ces parcelles n°312/197 et n° 314 /198 dans le domaine public de la Commune de Heiligenstein

DE CHARGER M. le Maire de dresser l'acte administratif correspondant

DE CHARGER l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de signer cet acte pour le compte de la Commune

Adopté à l'unanimité

8 – Divers

A – Informations diverses

M. le Maire invite les conseillers à l'Assemblée Générale de la S.E.H. qui aura lieu le vendredi 22 Mars 2013.

Il les informe également que le Dimanche 24 Mars se déroulera à la salle polyvalente la fête du printemps. Cette manifestation est organisée par le S.D.E.A. en partenariat avec Nature et Vie dans le cadre de la semaine « Alternative aux pesticides ».

Monsieur le Maire leur demande également de noter dès à présent sur leur agenda la sortie du Samedi 6 avril 2013 pour la visite de la forêt Communale et présentation du nouvel aménagement forestier (période 2015-2034) avec les agents de l'ONF.

La séance est levée à 20 H 40.

Le Maire :

Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Dimanche de Pâques	Nos Musiciens annoncent Pâques depuis la plateforme du clocher de l'Eglise à 7 H précise

2 – Commande de Fleurs de la Société d'Embellissement

Voir au verso de la présente feuille (Remettre les commandes avant le mercredi 17 avril 2013)

3 – SMICTOM : Organisation du rattrapage du lundi 1er avril 2013

La Commune sera collectée pour le bac gris (déchets compostables et non recyclables) le Samedi 30 avril 2013 (début de collecte 4 h 45).

4 – Recensement – (Rappel)

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

5 – Référendum du 7 Avril 2013

Dans le cadre du référendum pour la fusion du Conseil régional et des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour former une Collectivité Territoriale d'Alsace unique, une réunion d'information est organisée au caveau de la Mairie le mardi 2 avril 2013 à 20 h.

6 –SMICTOM : Carte OPTIMO

Vous avez tous été informés que le SMICTOM va mettre en place des barrières et des bornes d'accès aux déchetteries. A partir de septembre 2013, l'accès aux déchetteries sera réservé aux seuls détenteurs d'une carte OPTIMO. Celle-ci est à demander dès maintenant et sera fournie à compter du mois de juin.

Pour la demander, vous avez en principe 2 solutions :

1. Solution 1 : Compléter le formulaire de demande de carte OPTIMO (version papier) Il se trouve soit dans le Journal du Tri de février qui vous a été distribué, soit sur un petit dépliant disponible en mairie. Ce formulaire est ensuite en principe à envoyer au **SMICTOM - 2, rue des Vosges 67750 SCHERWILLER**

2. Solution 2 : Vous avez également la possibilité faire la demande en ligne en vous connectant directement sur le site du SMICTOM

Solution à privilégier pour ceux qui disposent d'un accès INTERNET (Cliquez sur le lien ci-dessous)

<http://www.smictom-alsacecentrale.fr/fr/OPTIMO/>

Pour faciliter la vie à certains administrés qui n'ont pas INTERNET, mais également et surtout pour faire une action qui s'inscrit dans l'optique de développement durable, je propose de collecter les formulaires papiers dans une boîte placée en mairie et qui sera alors transmise au SMICTOM. Pour simplifier les choses et pour permettre de gagner du temps lors du traitement, je vous demanderais juste de déposer les formulaires tels quels dans la boîte, sans les mettre préalablement sous enveloppe. Merci pour votre collaboration !

7 - Appel aux propriétaires de chiens (Rappel)

Une fois de plus, je lance un appel aux propriétaires de chiens afin qu'ils ne laissent pas ces derniers, faire leur besoin n'importe où. Les propriétaires ont en particulier l'obligation de ramasser les crottes de chiens, sous peine d'amende. Il semblerait que les abords et le parvis de l'école maternelle continuent à être régulièrement souillés malgré les rappels précédents. Il en va de même de la place de la Mairie et des abords de l'école élémentaire.

8 – Mini – Exposition sur la démarche « Zéro pesticide » dans laquelle la Commune s'est engagée

Les panneaux sont exposés dans le hall de la Mairie. N'hésitez pas à faire un petit tour aux heures d'ouverture du secrétariat. Elle est également publiée sur le site de la Commune : <http://www.heiligenstein.fr>



Société d'Embellissement
de
HEILIGENSTEIN
Fondée le 23.10.1925

Offre de commande collective de fleurs

Saison 2013

Livraison assurée par :

Les Etablissements horticoles

" Aux Bruyères d'Alsace "

Epfig

Scaevola	pot de 10 cm	bleu,	1,40 €
Géranium zonale	pot de 13 cm	rouge, rose, mauve, blanc	1,95 €
Géranium Decora	pot de 13 cm	Rose foncé, mauve	1,95 €
Géranium lierre à grandes fleurs	pot de 13 cm	rouge, rose, mauve	1,95 €
Géranium roi du balcon	pot de 13 cm	impérial, rose, mauve, blanc	1,95 €
Géranium roi lierre bicolore	pot de 13 cm	Impérial + lilas,	2,10 €
Bacopa (petite fleur blanche)	pot de 10 cm		1,65 €
Sanvitalia	pot de 10 cm	Fleurs jaunes	1,45 €
Pétunias surfinia	pot de 10 cm	Bleu, rose, pourpre, blanc	1,75 €
Toutes suspensions	pot de 27 cm	mélange	11,00 €
Toutes suspensions	pot de 30 cm	mélange	12,50 €
Begonia Dragon Wing	pot de 13 cm	Rouge, rose	2,05 €
Bidens	pot de 13 cm	jaune	2,00 €
Impatiens	pot de 10 cm	rouge, rose, mauve, blanc, orange	0,80 €
Impatiens Nouvelle Guinée	pot de 13 cm	Blanc, rouge pourpre, rose clair, saumon	2,20 €
Impatiens (Sunpatiens)	pot de 13 cm	Blanc, rose, mauve	3,30 €
Oeillet d'Inde	pot de 10 cm	orange, citron strié	0,65 €
Rose d'Inde	pot de 10 cm	orange, citron	0,70 €
Bégonia	pot de 10 cm	Rouge, rose, blanc	0,60 €
Alysum	pot de 10 cm	Rose, bleue, blanc	0,60 €
Plecktranthus	pot de 10 cm		1,40 €
Sauge bleue	pot de 10 cm		0,85 €
Verveine droite	pot de 10 cm		0,95 €
Verveine retombante	pot de 10 cm		1,30 €
Bégonia Tubéreux	pot de 10 cm		1,40 €
Lobélia	pot de 10 cm		0,60 €
Lobélia retombante	pot de 10 cm	Bleu, blanc,	1,40 €
Gazania semi	pot de 10 cm		1,15 €
Ipomée	pot de 13 cm		2,15 €
Gaura	pot de 13 cm		1,90 €
Fuchsia	pot de 10,5 cm		1,90 €

**Vous pouvez remettre votre commande
jusqu'au :
Mercredi 17 avril 2013 (dernier délai) à**

M^{me} BLANCK - HEYWANG Lily
M^{me} HÖSSL Véra
M^{me} KOPF-MESSMER Sophie
M^{me} LANDAIS Suzanne

7, rue Kritt
1, rue du Moenkalb
7, rue du Haessling
78, rue Principale

Tél : 03.88.08.54.09
Tél : 03.88.08.14.19
Tél : 03.88.08.01.36

